

### 3. Personal Exemptions

The personal exemptions for individuals and married couples should be increased.

### 3. Les exemptions personnelles

On devrait augmenter les exemptions personnelles des célibataires et des couples mariés.

### 4. Family allowance and Deductions for Dependents

We suggest that a tax credit system be employed to cover family allowance and deductions for dependents. Family allowances should be brought into income and a tax credit of \$150 for children under 16 years of age and \$220 for those 16 and over.

### 4. Les allocations familiales et les déductions pour personnes à charge

On devrait substituer un système de crédits d'impôt aux allocations familiales et aux déductions pour personnes à charge. Les allocations familiales devraient être intégrées au revenu et la valeur des crédits d'impôt devrait être de \$150 pour les enfants de moins de 16 ans et de \$220 pour les personnes de 16 ans et plus.

### 5. Family Unit and Standard Medical Deduction

(a) We recommend that all married couples file one income tax return employing a separate tax schedule of family rates and,

(b) That the standard medical deduction for married couples be increased from \$100 to \$200.

### 5. L'unité familiale et l'exemption uniforme pour frais médicaux

a) Les couples mariés ne devraient faire qu'un seul rapport d'impôt et jouir d'un barème spécial.

b) L'exemption uniforme pour frais médicaux devrait passer de \$100 à \$200 dans le cas des couples mariés.

### 6. Changes in Rate Schedule

(a) We recommend that the federal tax rate on the first taxable dollar start no higher than 13.27 per cent (combined federal and 28 per cent provincial tax would be 17 per cent) and,

(b) That the federal tax rate schedule be reduced no lower at the upper end than to 47 per cent (combined federal and 28 per cent provincial tax would be 60 per cent). This should correspond to a taxable income level of \$80,000 rather than \$24,000 as proposed.

### 6. Modification du barème de l'impôt

a) Nous recommandons que le taux d'imposition fédéral du premier dollar imposable, ne soit pas plus élevé que 13.27 p. 100 (le nouvel impôt fédéral et l'impôt provincial totaliseraient 17 p. 100) et,

b) Que l'échelle des taux d'impôt fédéral soit réduite au sommet à pas moins de 47 p. 100 (l'impôt fédéral ajouté au 28 p. 100 d'impôt provincial atteindrait 60 p. 100). Cela correspondrait à un niveau de revenu imposable de \$80,000, au lieu de \$24,000, comme il est proposé.

### 7. Tax Concessions to Small Businesses

(a) In lieu of the special tax concession of 21 per cent corporation tax we recommend that the concessions proposed in the Carter Report for small businesses be adopted and,

(b) That these concessions be extended to include all farmers enabling them to:

(i) Write off up to \$250,000 in capital costs in any one year, or over a period of up to 10 years and,

(ii) To remove the restrictions on allowable rates of depreciation.

### 7. Concessions d'impôt aux petites entreprises

a) Au lieu de la concession d'impôt spéciale de l'impôt des corporations de 21 p. 100, nous recommandons que les concessions proposées dans le rapport Carter pour les petites entreprises soient adoptées, et

b) Que les concessions soient élargies de façon à inclure les cultivateurs, ce qui leur permettrait

(i) de défalquer jusqu'à concurrence de \$250,000 en coût-capital en toute année, ou sur une période allant jusqu'à 10 ans, et

(ii) de révoquer les restrictions des taux de dépréciation permis.

### 8. Retirement Savings Plan

We recommend that farmers be allowed to contribute a lump sum payment of \$15,000 into a retirement savings plan.

### 8. Régime d'épargne-retraite

Nous recommandons qu'il soit permis aux cultivateurs d'effectuer un versement global de \$15,000 dans un régime d'épargne-retraite.